



**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

**SEANCE DU 20 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 20 février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Étaient présents** : tous les membres à l'exception de AURIOL René, BELLOCQ Aurélien, PAYEN Jean-Claude qui ont respectivement donné pouvoir à DELPUECH Jean-Luc, RONDET Chantal, DECOUX Nathalie.

**Absents excusés** : CHAVES Jonathan, GOYENECHÉ Olivier.

Monsieur le Maire exprime toute l'émotion des conseillers municipaux après le décès tragique du fils d'Olivier Goyeneche et de Carole, victime d'une avalanche assassine. Ils remercient les conseillers qui ont pu organiser l'accueil des proches à la salle des fêtes après les obsèques.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Philippe MAGIEU est désigné secrétaire de séance.

Puis Monsieur le Maire communique les décisions prises par lui en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le conseil :

- Marché public de fournitures pour l'achat d'un préfabriqué servant d'atelier au Camping municipal, marché attribué à LOCA MS pour un montant de 24 958.73 € TTC
- Marché public de services pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction de box pour artisans, marché attribué au cabinet AXONE

Monsieur le Maire sollicite l'accord de rajouter à l'ordre du jour (délibération n° 01bis/01bis) l'approbation du compte de gestion du receveur pour le budget du camping municipal 2017 parvenu ces derniers jours.



**2018-02-20-01/01 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – CAMPING MUNICIPAL**

Madame Benoit-Delbast, adjointe en charge du Camping, délivre les résultats de l'exercice 2017, conformes et identiques au Compte de Gestion.

La section d'exploitation dégage un excédent de 81 761.81 euros et la section d'investissement un excédent de 6 410.32 euros.

Le compte administratif pour la section d'exploitation est approuvé à l'**unanimité**, la section d'investissement est approuvée à l'**unanimité**.

### **2018-02-20-01BIS/01BIS – COMPTE DE GESTION DU CAMPING 2017**

Le conseil approuve à l'**unanimité** le compte de gestion 2017 du budget Camping.

### **2018-02-20-02/02 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le résultat d'exploitation sera affecté partiellement en section d'investissement pour un montant de 39 761.81 € et repris en exploitation pour un montant de 42 000 euros.

Le résultat d'investissement sera repris en investissement.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2018-02-20-03/03 – BUDGET PRIMITIF 2018 DU CAMPING MUNICIPAL**

Madame Benoit-Delbast présente la maquette budgétaire qui tient compte, outre les reports de l'exercice, des recettes 2017 réévaluées de 2% suite au vote des tarifs par le conseil municipal.

En section d'investissement, il ne sera pas fait recours à l'emprunt, les travaux (réaménagement de 3 chalets, réfection des allées, acquisition de l'atelier préfabriqué) se financeront par l'épargne.

La section d'exploitation, votée par chapitre, est approuvée à l'**unanimité** (700 000 €).

La section d'investissement, votée par opération, est approuvée à l'**unanimité** (186 000 €).

### **2018-02-20-04/04 – RENOUELEMENT DU CONTRAT SP PLUS AU CAMPING**

Il s'agit de renouveler le contrat mis en place avec la Caisse d'Epargne permettant le paiement sécurisé par Internet pour les réservations des séjours du camping pour 3 ans.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2018-02-20-05/05 – CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMERCIAUX AU BELVEDERE DE LA PLAGES**

Monsieur le Maire rappelle qu'un texte législatif d'avril 2017 a rendu obligatoire la mise en concurrence des autorisations d'occupations domaniales lorsqu'elles sont siège d'activité économique.

Il rappelle la procédure mise en place.

Après mise en concurrence, 14 dossiers ont été retirés et trois candidatures ont été déposées. Après examen des propositions de loyer, d'animations futures et des menus projetés, le local Ouest a été attribué à Christine Chaves pour un loyer annuel de 24 000 euros, et le local Est à Monsieur Fernandez et Mme Goujon pour un montant annuel de 20 000 euros.

La convention est valable pour quatre années, du 01/03/2018 au 30/11/2021.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2018-02-20-06/06 – CONVENTION D'OCCUPATION DU RESTAURANT « LE VELO BLEU » - CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, le Conseil Municipal avait confié l'occupation du restaurant « le Vélo Bleu » situé au sein du Camping municipal à Monsieur Antoine Gauron, pour deux années.

A la lecture du bilan de la deuxième année, l'intéressé a souhaité pouvoir poursuivre l'activité saisonnière.

Le loyer annuel va être réévalué de 60 %, pour un montant de 8 000 euros.

Le cahier des charges prévoit une période d'ouverture modulée selon la basse ou haute saison, avec des prix plafonds pour les menus enfants et le menu du jour. Ce renouvellement sera pour les années 2018 et 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2018-02-20-07/07 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA POSTE**

Monsieur le Maire fait savoir que La Poste a enfin réalisé des travaux d'accessibilité pour le local qui lui appartient Av. Du Général de Gaulle.

Une rampe pour personnes à mobilité réduite a été installée avec l'accord de la commune sur le domaine public.

Le conseil municipal autorise à l'**unanimité** cette occupation du domaine public à titre gratuit pour cette mission de service public du service postal.

On peut regretter l'exiguïté du local clientèle !

### **2018-02-20-08/08 – ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION POUR UN FORAGE EN EAU POTABLE**

Monsieur le Maire expose que le SYDEC va réaliser un nouveau forage sur Labenne, au sud des Services Techniques, pour alimenter l'usine d'eau située à Ondres.

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue d'instaurer un périmètre de protection autour de ce forage a été organisée en début d'année.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'**unanimité**.

### **2018-02-20-09/09 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DE CLARON – CESSION DE LADITE PARCELLE**

Dans le cadre de la réalisation du lotissement le Silo, Rue de Claron, le promoteur a empiété sur une parcelle appartenant au Conseil Départemental.

Le CD 40 accepte la rétrocession de cette partie du domaine public, après déclassement de ladite parcelle, à la commune (AO 188 et AO 189, 28 m<sup>2</sup>) pour un montant de 1 215 euros.

La commune rétrocédera cette parcelle au promoteur aux mêmes conditions.

Tous les frais seront à la charge du promoteur.

### **2018-02-20-10/10 – CESSION DE PARCELLES AUX A.S.F**

Dans le cadre des travaux d'élargissement de l'autoroute, les A.S.F ont sollicité la commune aux fins d'obtenir l'acquisition de 528 m<sup>2</sup> issus de 5 parcelles pour des superficies réduites (114 m<sup>2</sup>, 128 m<sup>2</sup>, 114 m<sup>2</sup>, 58 m<sup>2</sup>, 114 m<sup>2</sup>), pour une somme globale de 550 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2018-02-20-11/11 – MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS ALO**

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Pays Adour Landes Océanes qui consistent en la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, par l'évolution d'une structure associative vers un syndicat mixte.

**Adopté à l'unanimité.**

**2018-02-20-12/12– MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES - DEMANDE DE DEROGATION POUR LE RETOUR DE LA SEMAINE A QUATRE JOURS**

Monsieur le Maire rappelle que, après avoir imposé aux communes le passage à un temps scolaire élémentaire étalé sur 4.5 jours au lieu de 4, ce qui avait entraîné une réorganisation complète du temps périscolaire par la mise en place d'activités « T.A.P », le nouveau gouvernement permet un retour à la semaine à 4 jours sans avoir pris le temps d'évaluer la mesure en place.

Les conseils d'école et les associations de parents d'élèves ont majoritairement émis un avis favorable pour un retour à la semaine des quatre jours avec une coupure le mercredi.

Le corps enseignant développe un intérêt pédagogique autour d'un cadencement séquentiel plus adapté aux contenus des apprentissages.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, émet un avis conforme à la demande des enseignants en laissant l'inspection académique prendre la décision finale.

Les horaires nouveaux seraient alors, sur 4 jours, 8h45-12h et 13h45-16h30.

**2018-02-20-13/13– CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE – RUE DE CLARON**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue de Claron qui débutent en septembre prochain par la réalisation de trottoirs, d'une chaussée recalibrée et d'une piste cyclable, le conseil départemental délègue sa maîtrise d'ouvrage à la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**2018-02-20-14/14– AUTORISATION DE REVENTE DE PARCELLES**

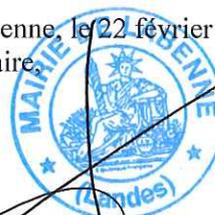
Le conseil autorise la revente de parcelles (l'une au lotissement Beth Ceu – C 3207, l'autre au lotissement Matilon – AO 145) avant la période des dix années à respecter pour raison de force majeure (décès/divorce).

**Adopté à l'unanimité.**

Séance levée à 20h00.

A Labenne, le 22 février 2018

Le Maire,



Jean-Luc DELPUECH